

extrait
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix mars, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part au vote : 11

Présents : Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Stéphane MASTROPIETRO ; Bernard MICHON ; Jean Marc BELLEVILLE ; Catherine REAULT ; Céline BERNIGAUD ; Vincent PELLETIER ; Lionel FIAT ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER.

Procurations : Frédéric GEROMIN à Stéphane MASTROPIETRO

Absents : Thierry MAZILLE ; Laurence LEROUX ; Alain GUIMET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie Bourdelain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 6 mars 2020

DELIBERATION N° 1 : Vote du compte administratif communal 2019

Le compte administratif du budget principal est voté à l'unanimité par les membres présents comme suit :

Budget Principal

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	204 307.19			32 923.00	171 384.19	
Opération de l'exercice	755 720.50	1 282 244.48	1 043 580.71	1 152 570.97	1 799 301.21	2 434 815.45
TOTAUX	960 027.69	1 282 244.48	1 043 580.71	1 185 493.97	1 970 685.40	2 434 815.45
Résultats de clôture		322 21 6.79		141 913.26		464 130.05
Restes à Réaliser	33 605.00	546 840.00	-	-	33605.00	513 235.00
TOTAUX CUMULES	33 605.00	869 056.79		141 913.26	33 605.00	1 010 970.05
Résultats définitifs		835 451.79		141 913.26		977 365.05

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 10 mars 2020

**Pour Copie Conforme,
Le Maire,
Bernard MICHON**


